

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

- **Avis sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des Dépôts Pétroliers Côtiers (DPC) de Mondeville**

Le Conseil Municipal :

DEMANDE qu'un travail avec l'ensemble des parties prenantes soit engagé pour déplacer les dépôts Pétroliers côtiers (DPC) situés à Mondeville ;

DEMANDE que l'activité de DPC ne se développe pas sur ce site et que rien ne soit fait pour rendre plus difficile son déplacement ;

DEMANDE que DPC poursuive ses efforts pour réduire les risques sur ce site ;

DEMANDE la prise en compte du projet d'urbanisation de la Presqu'île ;

DEMANDE l'autorisation de création de voies qui permettent de diminuer les risques à l'intérieur du zonage réglementaire ;

REGRETTE de n'avoir pas pu obtenir communication de l'étude de tierce expertise réalisée par l'IRSN malgré sa demande ;

CONFIRME sa demande à l'Etat de s'engager avec les collectivités sur une charte portant sur des objectifs de réduction du risque et le déplacement de DPC et autorise M. le Maire à signer cette Charte ;

ÉMET un avis FAVORABLE sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de DPC.

Adopté à l'unanimité.

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

FIXE le taux de l'exonération à 50%.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 30 SEPTEMBRE 2014